



Pau, le 23 janvier 2013

A Monsieur le Recteur
5, rue Joseph de Carayon Latour
B.P. 935
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Demande d'affectation d'un assistant de langue vivante dans le premier degré.

Monsieur le Recteur,

Dans votre lettre du 3 novembre 2012, vous demandez à ce que l'obtention d'un assistant de langue étrangère soit liée à la rédaction d'un cahier des charges.

Si nous partageons la nécessité « d'améliorer les conditions d'accueil des assistants de langue étrangère », votre demande soulève de nombreux problèmes chez les enseignants du premier degré.

En effet, à la page 2, sous le titre rôle d'un correspondant, vous demandez à ce que nos collègues :

- prennent contact avec l'assistant avant son arrivée en France
- aident à l'accueil et à l'installation à son arrivée en France
- aident dans l'organisation de sa participation au stage d'accueil
- aident dans les démarches administratives et personnelles.

Si la partie suivante concernant le volet pédagogique relève tout à fait des compétences des équipes, la première est en revanche très problématique. Nos collègues s'impliquent déjà beaucoup pour faciliter la vie des intervenants et il n'est pas envisageable de leur demander encore plus, sur leur temps personnel, et sans que cette mission « de correspondant » ne soit couverte administrativement.

Pour notre organisation syndicale, cette mission ne peut relever des écoles ; elle doit être assurée à un échelon supérieur qui dispose du temps, des autorisations et garanties nécessaires.

Il serait dommage, pour les intervenants, les enseignants et les enfants, que de très nombreux projets ne soient pas mis en place en raison de ce problème administratif.

Nous vous demandons donc de bien vouloir :

- enlever le cadre identification d'un correspondant et conditions matérielles de l'accueil, qui demande des compétences et des informations personnelles qui ne relèvent pas de leurs activités professionnelles et qui ne peuvent donc être exigées pour l'obtention d'un intervenant.

- de reporter la date du 28 janvier pour que les équipes puissent remplir la partie pédagogique.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement au service public d'éducation.

Le coordonnateur académique,

Renaud BOUSQUET